



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Le 1^{er} octobre 2018

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à vingt heures trente-cinq, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame TEYSSEYRE Dominique absente ayant donné pouvoir à Madame BOITON Jocelyne,
- Madame DURANDY Anne absente ayant donné pouvoir à Monsieur AMBIAUD Philippe,
- Monsieur CHAUSSARD Alain absent ayant donné pouvoir à Monsieur MAILLARD Patrick,
- Madame FRANCKE Béatrice absente ayant donné pouvoir à Monsieur GRARD Jean-Claude,
- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Madame PICHARD Isabelle absente.

Monsieur HEYMANN Yoann rejoint le Conseil Municipal à 20h50.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 23 août 2018 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELÉ

1) Décisions modificatives du budget primitif 2018

Madame le Maire propose de faire les modifications budgétaires suivantes (transfert entre chapitres) :

Section investissement

Dépenses d'investissement :

Provenance :

Chp 23 art.2313 Immobilisations en cours constructions - 20 000.00 €

Destination :

Chp 21 art.21538 Immobilisations corporelles + 20 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces décisions modificatives du budget 2018.

II) Vote du tarif de l'atelier couture organisé par le Conseil Municipal Junior

Madame le Maire rappelle que nos Conseillers Municipaux Juniors avaient proposé la mise en place d'ateliers créatifs. Un atelier couture destiné aux enfants de 8 à 12 ans aura lieu sur 4 samedis matin pour confectionner un calendrier de l'Avent. Cet atelier sera encadré par nos anciennes intervenantes NAP en couture.

Afin d'acheter le matériel nécessaire à la fabrication de ce calendrier, il est proposé de demander une participation financière de 8 euros par enfant, soit 2 euros par samedi.

Le tarif semble un peu élevé pour Messieurs AMBIAUD et BARBOT, mais messieurs CARON et HEYMANN pensent que cela obligera les enfants à bien venir aux quatre ateliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander une participation financière de 8 euros par enfant pour l'atelier couture organisé par le Conseil Municipal Junior, ces recettes seront versées sur la régie recette scolaires, périscolaires, extrascolaires sur le compte d'imputation 7067.

III) Révision des tarifs du cimetière

Madame le Maire explique qu'aujourd'hui lors d'obsèques, la crémation est de plus en plus souvent envisagée. Or la tarification actuelle des concessions au cimetière municipal, ne propose que des cases de columbarium pour accueillir les urnes cinéraires ou la dispersion des cendres.

Madame le Maire propose de créer des cavurnes ou concessions cinéraires. Un petit carré de terrain du cimetière est concédé, la famille peut y faire fonder un petit caveau qui peut contenir jusqu'à 4 urnes et qui peut être surmontée d'un petit monument où la famille pourra se recueillir.

Pour le columbarium, les cases en granit rose et noir sont concédées pour 15 ou 30 ans. Cependant jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de clarification sur la gravure du nom des défunts sur la porte de la case. Madame le Maire propose donc, lors de la prise de concession initiale d'une case, l'achat par les familles de la porte en granit noire, le concessionnaire sera propriétaire de cette porte, pourra la faire graver comme il le souhaite et la récupérera en cas de rétrocession de la case.

Il est nécessaire aussi de préciser dans les tarifs, la création d'une plaque funéraire par la commune, au nom de la personne dont les cendres auront été dispersées.

Les recettes des concessions seront pour 2/3 inscrites pour le budget communal, pour l'entretien du cimetière et de 1/3 pour le budget CCAS.

Service Funéraire	Tarif initial	Tarif renouvellement
Caveau Provisoire	Gratuit	
Dispersion des cendres	Gratuit	
Plaque funéraire Jardin du Souvenir	Réalisée par la commune	
CONCESSION FUNERAIRE Terrain nu de 1mx2m (+20cm de passage)		
Concessions 15 ans	150,00 €	75,00 €
Concessions 30 ans	300,00 €	150,00 €
CONCESSION CINERAIRE Terrain nu de 60cmx60cm (+10cm de passage)		

Concessions cavurne 15 ans	75,00 €	37,50 €
Concessions cavurne 30 ans	150,00 €	75,00 €
COLUMBARIUM Case de granit rose, avec porte granit noir pouvant contenir jusqu'à 4 urnes		
Concessions colombarium 15 ans (sans la porte)	1 000,00 €	500,00 €
Concessions colombarium 30 ans (sans la porte)	1 500,00 €	750,00 €
Lors de la prise de concession initiale, achat de la porte en granit noire, gravure à la charge du titulaire de la concession.	200,00 €	
Il est noté que ces recettes seront inscrites à l'article 70311 du budget communal pour 2/3 et du budget CCAS pour 1/3		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de créer des concessions cinéraires avec les tarifs associés, la précision de la taille des concessions, le principe de gratuité de la plaque pour le jardin du souvenir (obligatoire), les modifications de tarifs des concessions au colombarium et les modifications de la répartition des recettes à 2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget du CCAS.

Par ailleurs, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir le règlement du cimetière de manière complète, tant sur la gestion des espaces que sur les obligations légales. Après une revue en commission, ce règlement sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal.

IV) Questions diverses

1. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne.

Le département demande aux communes de rendre un avis sur le schéma départemental d'accueil de gens du voyage. Ce schéma impose une aire de Grand passage d'été à la CCVE. L'accueil des gens du voyage étant une compétence intercommunale, la commune suivra l'avis rendu par la CCVE, lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018, en rendant un avis avec réserves (principe de solidarité des intercommunalités non concernées par la création d'une aire, pour le financement de celle qui nous est imposée, non respecté ; choix des lieux de création des aires de Grand passage, à des endroits qui ne conviendront pas forcément aux gens du voyage, gestion des services sur ces aires, en particulier les sanitaires, au vu de notre expérience du mois de juillet).

2. Travaux aux étangs

La commune est propriétaire d'un espace d'environ 3.3 hectares près des étangs et a sollicité le SIARCE pour son aménagement.

Ces travaux d'aménagement au sein des étangs communaux bénéficient d'un arrêté ministériel d'autorisation suite au dépôt d'un dossier auprès de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et Paysages.

La première tranche concerne :

- L'aménagement du cheminement depuis la rue de l'Eglise jusqu'aux anciens bâtiments (escalier en bois, mise en place de copeaux, lisse forestière sur les secteurs les plus dangereux...),
- La reprise ponctuelle des berges au droit des connexions entre étangs,
- L'aménagement du cheminement central entre les deux étangs (cheminement et petite passerelle),
- La fourniture et pose de mobilier (panneau, table de pique-nique),

- La mise en place d'un ponton d'observation en bois, en bord d'étang, à proximité des anciens bâtiments.

Le SIARCE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération et a obtenu l'aide financière de la Région Ile de France, dans le cadre du Plan Vert et du Département de l'Essonne au titre des espaces naturels sensibles, la CCVE participe également pour partie, au travers de sa compétence Tourisme. La date de fin des travaux est prévue fin novembre 2018.

3. Moulin de Boutigny-Vayres

La gestion du miroir d'eau devant le moulin, qui représente une identité paysagère forte, est contrariée par les directives européennes concernant la continuité écologique que se doit d'appliquer le SIARCE. Un projet de remettre l'Essonne dans son lit d'origine, ainsi que l'ouverture totale de tous les barrages sur la rivière amène un envasement de plus en plus conséquent de la rive vayroise. Nous avons réussi à faire refermer les vannes en début d'été pour maintenir de l'eau dans le bras usinier de l'Essonne, mais hélas que provisoirement. Une réunion aura lieu en novembre pour faire un statut de ces essais de gestion des vannes (comme le faisait le minotier historiquement) avec l'Agence de l'Eau, le Siarce, le Département etc...

4. Travaux Salle Cardon

Les travaux de fondation ont repris début septembre, après une trêve estivale. L'étude finale de la charpente impose un contrefort extérieur sur le mur sud de la salle actuelle, lié principalement à l'utilisation de mur en Siporex à l'époque de la construction. Toujours pour gagner du poids, le couvreur nous propose de remplacer les panneaux sandwichs avec bac acier par une bâche PVC (Rhenofol) avec rainures décoratives, utilisée sur les toitures de certains gymnases. Le renforcement serait tout de même obligatoire mais moins important qu'avec les panneaux-sandwichs. Le choix doit se faire le plus rapidement possible pour la poursuite des travaux.

5. Problème de stationnement Résidence du Moulin

Monsieur GRARD explique qu'il y a des problèmes de stationnement dans la résidence, les voitures se garent des deux côtés de la chaussée, le camion de ramassage des ordures ménagères n'a d'ailleurs pas pu passer mercredi dernier.

6. Balades ludiques du 23 septembre

Dimanche 23 septembre avait lieu les Balades ludiques organisées par Fête en Gâtinais, avec le partenariat du PNR et des trois communes Boutigny sur Essonne, D'Huisson Longueville et Vayres sur Essonne. Le beau temps n'était pas de la partie et nous n'avons pu compter que 30 participants. L'année prochaine cette manifestation aura lieu plutôt au printemps, fin mai, début juin.

7. Remerciements à la commune d'Itteville

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement la commune d'Itteville qui a mis à disposition son bus municipal pour transporter les élèves de Mme CARQUILLE à l'exposition « Novembre 1918, retour de l'enfer ».

Cette visite tombait parfaitement bien, le projet pédagogique de la classe de CM2 étant basé sur le thème du centenaire de l'armistice de la Grande Guerre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55 minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

